



CHANGEMENT DE VOS STATUTS

Liste des pièces à fournir

Concernant les associés

1/ Associé personne physique

Compléter la fiche d'état civil disponible sur le site

2/ Associé personne morale

- copie complète des statuts avec la mention « certifié conforme »
- extrait K-bis de moins de 2 mois de la société
- le procès-verbal de nomination du gérant
- un certificat de non faillite de moins de 2 mois

Concernant la société à créer

- copie complète des statuts avec la mention « certifié conforme »
- extrait K-bis de moins de 2 mois de la société
- le procès-verbal de nomination du gérant
- un certificat de non faillite de moins de 2 mois
- Nouvelle répartition du capital social entre les associés

Justificatif

- Carte d'identité recto verso
- Pour le changement de siège social : 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (de préférence une copie d'une facture d'eau ou d'électricité)

SPECHT NOTAIRES

28 Avenue Maréchal Leclerc 38 300 BOURGOIN-JALLIEU

04 37 03 92 54

laurent.specht@38182.notaires.fr